

tous alliages
cuivreux - ferreux
légers
moulage sable
coquille - croning
usinage



FONDERIES
d.waeles

86, rue voltaire
93107 montreuil cedex
tél. : (1) 859.25.05
télex : FDW 680732 F
montreuil, bléré
argentan

Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire
de la Direction Régionale de
l'Industrie et de la Recherche
61 Avenue de Grammont

37000 TOURS

BLERE, le 17 JUILLET 1984

IC/328/E
R

Objet : Mesures de poussières
dans l'environnement de nos
Etablissements de BLERE

Monsieur l'Ingénieur,

Suite à la visite de _____ et de
Messieurs ROBREAU et LECOINTRE du 6 Juin, en présence
de _____, Directeur Général des Fonderies
, il a été décidé de procéder à la mesure des
retombées de poussières dans l'environnement de nos
ateliers situés Quai Bellevue à BLERE.

Cette mission a été confiée au Centre Technique
des Industries de la Fonderie qui a réalisé le prélèvement
du 15 au 29 Juin 1984.

Veuillez trouver ci-joint le rapport du C.T.I.F.
en date du 9 Juillet concernant ces mesures.

Vous souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ingénieur,
nos salutations distinguées.

Directeur d'Usine

Fonderies O. WAELES
Société Anonyme Capital 9.618.000 F
Usine : Quai Bellevue
37000 BLERE

CENTRE TECHNIQUE
DES INDUSTRIES
DE LA FONDERIE

LOI DU 22 JUILLET 1948

TÉL. : 504-72-50

ADR. TÉLÉGR. CENTRFONDERIE
TÉLEX : CETIF-PARIS N° 811054

12, AVENUE RAPHAËL - 75016 PARIS

le 9 juillet 1984

Fonderies WAELES

86, rue Voltaire

93107 MONTREUIL CEDEX

ADRESSEZ VOTRE RÉPONSE SANS MENTION PERSONNELLE EN
RAPPELANT LA RÉFÉRENCE CI-DESSOUS

Environnement
Conditions de travail

Objet : Mesures de retombées de poussières dans l'environnement
de votre établissement de BLERE.

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les
résultats de la campagne de mesures de retombées de poussières
effectuées dans l'environnement de votre établissement de BLERE
du 15 au 29 juin dernier.

Cette campagne, effectuée à l'aide de plaquettes
vaselinées conformes à la norme X 43-007, fait suite à une
demande qui vous a été exprimée par la Direction Régionale
de l'Industrie et de la Recherche (D.R.I.R.).

Les emplacements retenus, repérés sur le plan ci-joint,
ont été définis par accord entre [REDACTED] Ingénieur de la
D.R.I.R. et notre technicien spécialiste [REDACTED], le
15 juin 1984 avant pose des plaquettes par ce dernier.

Après 14 jours d'exposition, les plaquettes, retournées
par vos soins, ont été confiées au Laboratoire National d'Essais
(L.N.E.) pour détermination de la masse poussières recueillies.

Le nombre et la répartition des cheminées sur vos
ateliers a conduit à retenir le centre du bâtiment principal
de fabrication comme point d'émission. La distance réelle entre
chaque point de mesure et la cheminée la plus proche est donc
sensiblement inférieure à la valeur indiquée.

P.J. : Un tableau de résultats
Un plan de repérage des emplacements de mesures.

Vous trouverez ci-joint le tableau des résultats obtenus aux 7 points considérés. Ils sont à comparer aux valeurs que l'on peut admettre pour caractériser le niveau de pollution dans les diverses zones :

- Zone rurale (pollution faible) : moins de 6 g/m²/mois.
- Zone urbaine ou de petites industries (pollution moyenne) : de 6 à 20 g/m²/mois.
- Zone industrielle (pollution forte): plus de 20 g/m²/mois.

On peut également considérer les points de comparaison suivants :

- Résultats obtenus en zone résidentielle à PARIS (face aux jardins de la Muette à proximité du Bois de Boulogne): 7 g/m²/mois.
- Limite de pollution autour des établissements industriels en Allemagne Fédérale : 10,5 g/m²/mois.

L'ensemble des résultats (moyenne 7,45 g/m²/mois) montre que le niveau de pollution reste faible.

L'examen des résultats individuels fait apparaître une valeur nettement plus élevée au point n° 5 (15 g/m²/mois). Une aire de stockage et de destruction par combustion d'emballages divers est située à proximité de ce point, il est donc probable que l'émission liée à cette destruction soit intervenue sur ce résultat, aussi est-il préférable de ne pas le considérer comme représentatif.

La comparaison des résultats moyens à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement (respectivement 5,6 g/m²/mois abstraction faite du point 5 et 6,8 g/m²/mois) confirme que la pollution ajoutée par les activités de votre usine de Bléré est très faible.

Comme nous vous l'avions précisé lors de notre conversation téléphonique du 7 juin dernier, nos services administratifs vous feront parvenir la facture relative à cette intervention sur les bases de :

- 1 journée de technicien à 1 539 F H.T.....	1 539 F HT
- 7 plaquettes à 190 F H.T. l'unité.....	1 330 F HT
- Frais de déplacement.....	356,50 F

TOTAL..... 3 225,50 F

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES
DE LA FONDERIE

Environnement
Conditions de travail

MESURES DE RETOMBÉES DE POUSSIÈRES DANS L'ENVIRONNEMENT

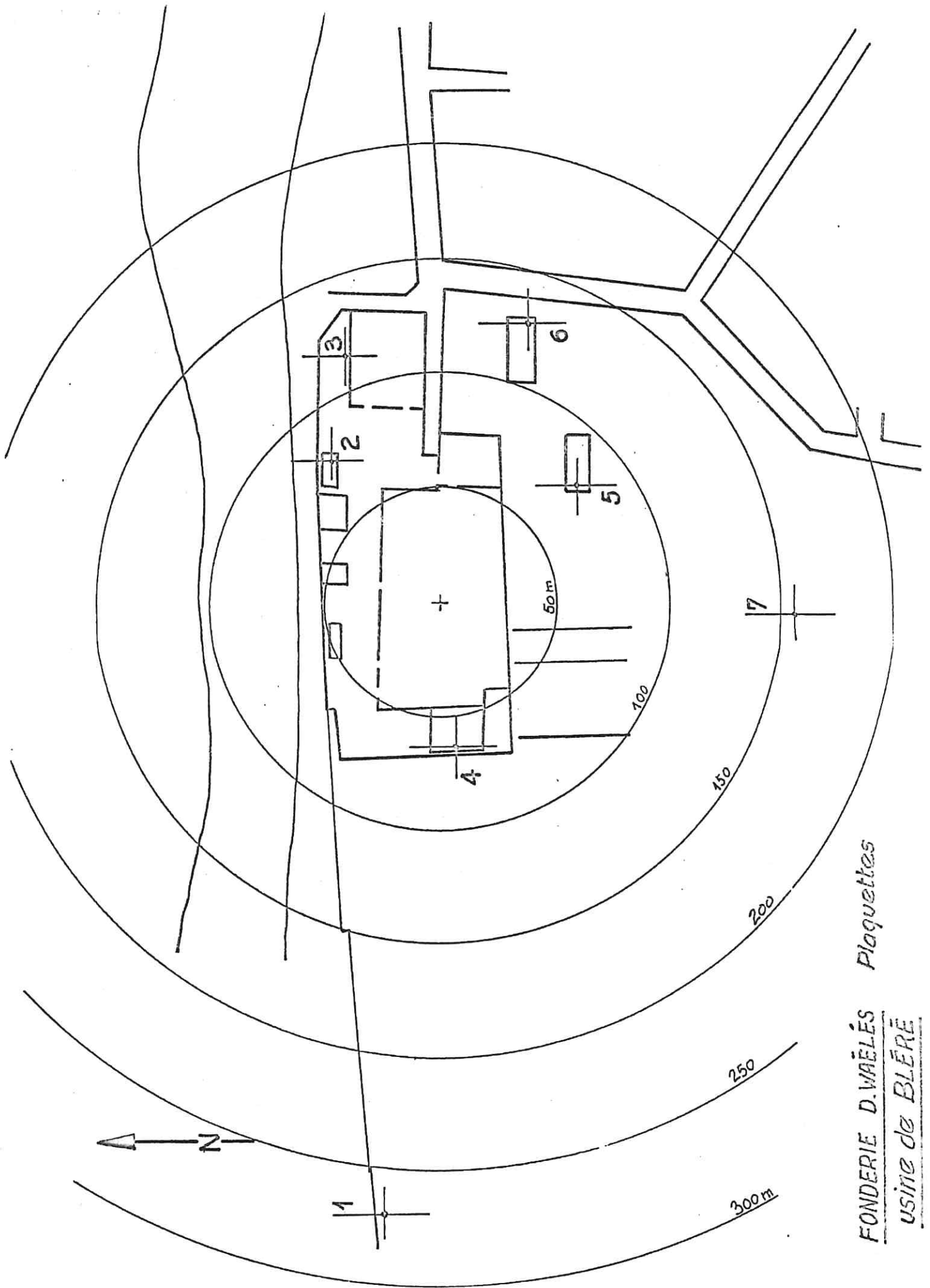
de la Fonderie WAELES - Usine de BLERE

==:==:==:==:==:==:==

Campagne du 15 juin 1984 au 29 juin 1984

Repère	Numéro des plaquettes	Lieux de pose	Masse de poussières recueillies en g/m ² /mois	Distance du point d'émission m
1	G 20	Station d'épuration des eaux	7,4	270
2	262	Toit réfectoire	6,6	80
3	F 2	Toit atelier contrôle/ usinage	7,5	110
4	C 33	Fronton mur parefeu	6,2	60
5	74	Terrain LESCUYER - Bâtiment face cuivreux	15	80
6	91	Terrain LESCUYER - Côté rue	3,9	130
7	70	Terrain FESLAND	5,5	155
8				
9				
10				

N.B. - Temps : Ensemble beau



FONDERIE D.VAËLÈS Plaquettes
 usine de BLÈRE

